

**COMMUNE NOUVELLE
LA TOUR- BLANCHE-CERCLES
CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 22 JUILLET 2021**

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

Nombre de membre en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Séance ordinaire du 22 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le 22 juillet 2021 à 19 H 00 à la salle polyvalente de La Tour Blanche

Les membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de La Tour-Blanche, sous la présidence de Monsieur Daniel Bonnefond, Maire de la commune nouvelle La Tour-Blanche-Cercles

Etaient présents (p) Absents (A) Excusés (E) - Représentés (R)

BONNEFOND Daniel	P	DESCREAU Bastien	P	PASSIE Daniel	P
ARCOS Manuel	P	DUGENET Romain	P	PAUTROT Marielle	P
BELLOT Cédric	E	FORET Aurore	P	PRECIGOUT Ludovic	P
BERTAUD DU CHAZAUD Nicole	P	GOBERT Gérard	P	THOMAS Jean-Marie	P
BERTAUD DU CHAZAUD Emmanuel	P	LENEUTRE Bernard	E		
BRACHET Sébastien	E	LESUEUR Florence	P		
CANEVAROLO Agnès	P	MICHELET Patrick	P		

Monsieur BERTAUD DU CHAZAUD a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour :

- Permis de construire de Monsieur Gaëtan Bordier. Mesures de prévention : mise en place d'un dispositif de défense incendie
 - Défibrillateur cardiaque à Cercles
 - Location des tables, bancs, vaisselles, hors location des salles polyvalentes
 - Achat de panneaux dans le cadre du dispositif « vigilance citoyenne »
 - Rénovation du tableau électrique du stade de foot.
 - Bancs à la maison médicale
 - Devis de raccordements à l'égout des bâtiments du bourg de Cercles
 - Budget : décisions modificatives
 - Contrôle obligatoire du raccordement à l'assainissement collectif d'un bâtiment dans le cadre d'une vente
 - Distinction de Maire-adjoint
-

- Cérémonie de remise des médailles (Maire honoraire/médaille du travail)
- Cloche à l'école de Cercles
- Schéma piste cyclable CCPR
- Compte rendu des réunions de la communauté de communes du Périgord Ribéracois
- Questions diverses

1) Permis de construire de Monsieur Gaëtan Bordier. Mesures de prévention : mise en place d'un dispositif de défense incendie dans le cadre d'une autorisation de défrichement. Construction d'un local artisanal

Monsieur le Maire indique que Monsieur Gaëtan Bordier a déposé un permis de construire pour un projet de construction d'un local atelier, magasin de stockage de quincaillerie, bureau et local archives au lieu-dit Mistoury.

L'ensemble est constitué de deux niveaux :

- Rez-de-chaussée et étage. : 34.50 m²
- Bureau : 26 m²

Total 141 m²

Monsieur le Maire explique que considérant que son projet se situe au sein d'un massif boisé, Monsieur Bordier a donc déposé une autorisation de défrichement auprès de la DDT. Le procès-verbal de visite a conclu que l'autorisation de défrichement sera conditionnée à des mesures de prévention du risque incendie

Considérant que la compétence prévention des risques incendies incombe à la commune, ce service souhaite connaître les intentions communales sur la mise en place au lieu-dit Mistoury d'une défense incendie par bâche normalisée ou dispositif normalisé équivalent.

Afin d'avoir une information claire quant au dispositif le plus approprié, la commune a sollicité les services du SDIS, via le service instructeur de la communauté de communes du Périgord Ribéracois ; Voici la réponse du SDIS :

Les moyens assurant les ressources en eau pour la défense incendie devront être constitués par 1 poteau incendie d 100 mm délivrant un débit de 30 m³/heure sous une pression nominale de 1 bar pendant 2 heures au moins et situé à moins de 400 m du projet par voie carrossable. Si les canalisations existantes ne permettent pas le respect de cette prescription, le maire de la commune pourra soumettre

l'avis du service départemental d'incendie et de secours la défense incendie à partir d'une réserve artificielle de 60 m3 d'un seul tenant (ou de capacité réduite du double du débit horaire de l'appoint si la réserve est alimentée par un réseau de distribution). Celle-ci pourra remplacée par un point d'eau naturel (cours d'eau, étang) à condition qu'en toute saison il puisse fournir 160 m3 pendant 2 heures.

S'il y a une réserve naturelle ou artificielle, elle sera réalisée de manière que :

- *La hauteur entre le point d'aspiration et le niveau d'eau le plus bas n'excède pas 6 mètres ;*
- *La profondeur minimale soit au minimum de 1 mètre ;*
- *Elle soit accessible en permanence, signalée et dotée d'une aire ou d'une plate-forme de 32 m2 (8m x 4m) permettant aisément la mise en œuvre des engins de secours.*

Monsieur le Maire indique qu'afin de répondre à l'obligation de la commune, la société Sogedo a été consultée afin de vérifier la possibilité d'installer un poteau incendie dans les critères de distance évoqué et avec les débits préconisés.

La Sogedo propose d'installer un poteau incendie devant le panneau « chemin de Mistoury » dont la distance sera inférieure à 400 mètres des parcelles du projet de Mr Bordier.

Monsieur le Marie présente le devis de la Sogedo qui estime le montant de la fourniture et de la pose d'un poteau incendie à 4.387,24 € HT (5.264,69 € TTC). Les services du SDIS devront toutefois valider cette implantation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires,
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire le montant de ces travaux au budget primitif 2021.

2) Défibrillateur cardiaque à Cercles

Une demande a été fait pour installer un défibrillateur cardiaque à la salle polyvalente de Cercles. Après discussion, il est décidé de revoir ce sujet au moment du vote du budget 2022.

Concernant le défibrillateur sous la halle de La Tour Blanche, il est prévu d'organiser une formation afin de permettre à des personnes de s'en servir en cas de nécessité.

Les personnes suivantes se sont proposées pour organiser cette formation :

- Monsieur Philippe Baron
- Monsieur Patrice Gobert
- Monsieur Alexandre Duguet

3) Location des tables, bancs, vaisselles hors location des salles polyvalentes de La Tour-

Monsieur le Maire propose de clarifier les tarifs de location des tables et bancs en bois, de la vaisselle en dehors de la location des salles polyvalentes.

Catégorie	Tarif			Montant de la caution
	Habitants de la commune	Associations de la commune et extérieures	Particuliers extérieurs/ Professionnels extérieurs	
Vaisselle	La vaisselle ne sortira pas des salles donc pas de prêt.			
Tables et bancs en bois	Gratuit	Gratuit	5 € pour une table et 2 bancs	200 € de caution à chaque prêt même lorsque le tarif est gratuit.

4) Achat de panneaux dans le cadre du dispositif « vigilance citoyenne »

Monsieur le Maire indique que la commune a signé le 30 juin 2021 un protocole de participation citoyenne avec l'Etat et la gendarmerie nationale.

Le but de ce partenariat tripartite (Etat, Gendarmerie, Commune) est d'associer les habitants à la protection de leur environnement, le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance, complémentaire de l'action de la gendarmerie nationale, et de mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, par une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat.

Ce dispositif vise à :

- Développer auprès des habitants une culture de sécurité ;
- Renforcer le contact entre la gendarmerie nationale et les habitants
- Développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Cette convention prévoit à son article 8 : visibilité du dispositif, l'information suivante :

« Le maire peut implanter la signalétique figurant en annexe de la circulaire du 30 avril 2019 aux entrées de la commune, du lotissement, quartier,....participant au dispositif, afin d'informer le public qu'il pénètre dans un espace où les habitants sont particulièrement attentifs et signalent toute situation qu'ils jugent anormale ».

Pour répondre à cet article, Monsieur le Maire à solliciter des devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Valide le devis Signalisation 24 d'un montant de 649,70 € HT (779,64 € TTC) pour implanter 10 panneaux.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

Rappel des référents communaux :

NOM	PRENOM
GOBERT	Patrice
PETTS	Etienne
MICHELET	Patrick
LIEBART	Christophe
THOMAS	Jean-Marie
MADRONNET	Alain

5) Rénovation du tableau électrique du stade de foot

Monsieur le Maire indique qu'il convient de rénover le tableau électrique du stade de foot car l'installation actuelle n'est plus aux normes et vétuste.

Il indique avoir consulté des artisans et soumet les devis reçus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de l'entreprise « Electricité Générale Renaudet Didier » pour la somme de 2.136,00 € HT (2.563,20 € TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.
- Invite Monsieur le Maire à inscrire cette somme au budget primitif 2021.

6) Bancs à la maison médicale

Un patient de la maison médicale, a souhaité soumettre une suggestion à la commune. Il aimerait qu'un banc soit installé devant la maison médicale afin de permettre aux personnes handicapées d'attendre à l'extérieur taxi et ambulance.

Après discussion, il est proposé de mettre 3 bancs à la maison médicale pour un budget de 500 €.

7) Raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments de la commune historique de Cercles

Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement collectif sont terminés dans le bourg de la commune historique de Cercles.

Afin de raccorder les bâtiments communaux au réseau d'assainissement et de répondre à l'obligation de raccordement dans le délai de deux ans, des devis ont été demandés.

Les bâtiments concernés sont :

- La salle polyvalente
- La mairie annexe
- L'ancienne école
- Le logement de l'école

- Les deux logements sociaux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de retenir le devis de la SARL LTB assainissement et négoce pour un montant ht des travaux de 6.630,00 €HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents utiles

Monsieur Ludovic Précigout, conseiller municipal, s'est retiré lorsque ce sujet a été abordé car il a déposé un devis au titre de son entreprise.

**8) Budget :
décisions
modificatives**

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire,
Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier les inscriptions comme suit :

Décision modificative n°6 – Réparation tracteur Renault 466 S

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues	1.650,00 €			
D – 2182-2020-08 Réparation tracteur Renault		1.650,00 €		
Total d'investissement	1.650,00 €	1.650,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

Décision modificative n°7 – Borne incendie « Mistoury »

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues	5.300,00 €			
D – 21538--2021-24 Borne incendie « Mistoury »		5.300,00 €		
Total d'investissement	5.300,00 €	5.300,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

Décision modificative n°9 – Numérisation des informations liées aux cimetières

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 Dépenses imprévues	1.000,00 €			
D-2188-2021-10 Tables pique-nique	500,00 €			
D – 2116-2021-26 Numérisation données cimetières		1.500,00		
Total d'investissement	1.500,00 €	1.500,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

Décision modificative n°10 – Bancs de la maison médicale

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21531-2021-14 Raccordement au réseau d'eau potable au lieu-dit La Martaille	500,00 €			
D – 2188-2021-27 Bancs maison médicale		500,00 €		
Total d'investissement	500,00 €	500,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

Décision modificative n°11 – Tableau électrique du terrain de foot

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2021-18 centre de santé	3.000,00 €			
D – 2115-2021-28 Tableau électrique stade de foot		3.000,00 €		
Total d'investissement	3.000,00 €	3.000,00 €		
TOTAL GENERAL		00,00 €		00,00 €

Décision modificative n°12 – Raccordement défibrillateur

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-2021-18 Centre de santé	245,00 €			
D – 2313-2020-06 Défibrillateur extérieur automatique		245,00		
Total d'investissement	245,00 €	245,00 €		

TOTAL GENERAL	00,00 €	00,00 €
---------------	---------	---------

9) Contrôle obligatoire du raccordement à l'assainissement collectif des bâtiments dans le cadre d'une vente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2224-7 et suivants, d2224-1 et suivants et R2224-6 suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique notamment les articles L1331-1 et suivants, et R1337-1 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 octobre 2019 adoptant le règlement du service public d'assainissement collectif

Vu le règlement du service de l'assainissement collectif

Considérant que la lutte contre la pollution des milieux naturels passe par une lutte contre le déversement des eaux usées dans les caniveaux, fossés et réseaux d'eaux pluviales,

Considérant que les biens situés en zone d'assainissement non collectif sont soumis à l'obligation de fourniture d'un rapport de contrôle de conformité de l'installation datant de moins de 3 ans en cas de vente.

Considérant que les biens situés en zone d'assainissement collectif ou disposant depuis deux ans d'un réseau d'assainissement collectif doivent être raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Considérant que les usagers ont l'obligation de veiller aux raccordements

Considérant qu'un rapport de contrôle de conformité de l'assainissement collectif permet de porter à connaissance la situation d'un bien vis-à-vis de l'assainissement et connaître les travaux de mise en conformité à réaliser,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De rendre obligatoire le contrôle du raccordement à l'assainissement collectif en cas de cession d'un bien immobilier ou de prise à bail commercial, et notamment de la part des notaires, vendeurs ou de tout autre acteur concerné, si le précédent rapport date de plus de 3 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

10) Distinction Maire-Adjoint honoraire en faveur de

Monsieur
Robert
Raynaud,
ancien
adjoint

Monsieur le Maire propose de solliciter la distinction de Maire-Adjoint honoraire en faveur de monsieur Robert Raynaud.

Il indique que le titre de Maire-Adjoint honoraire ne rapporte rien financièrement, ne confère aucun pouvoir et aucune prérogative particulière à l'intéressé. C'est une distinction reconnaissant le temps passé au service de l'intérêt général et des administrés de la commune.

Il précise que Monsieur Robert Raynaud a passé 43 ans au service de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition faite
- Invite Monsieur le Maire à solliciter ce titre honorifique auprès de Monsieur le Préfet de la Dordogne.

11) Cérémonie de remise des médailles (Maire honoraire/ médaille du travail)

Il est décidé de procéder par étape. En premier lieu une cérémonie pour la remise de la médaille du travail de Mr Jean-Claude Gaillard sera organisée à Cercles en septembre. Soit en même temps qu'un conseil municipal soit avec une date consacrée uniquement à cette cérémonie
Pour Mr Malville, il a décidé d'attendre que Monsieur Raynaud obtienne également le titre de Maire-adjoint honoraire. Le sujet sera à nouveau abordé en septembre pour fixer une date.

12) Cloche à l'école de Cercles

Le nouveau propriétaire de l'ancienne école située à Cercles a appris par ses voisins que la cloche de l'école de la Martaille avait été déplacée et qu'elle était actuellement en place sur l'école de Cercles. Le nom de La Martaille serait gravé dessus.
Après discussion, tout le monde s'accorde de dire que cette cloche relève d'un bien public et ne doit donc pas être déplacée sur un domaine privé.

13) Schéma des pistes cyclables

La CCPR travaille depuis près de deux ans à la réalisation d'un Schéma Directeur Cyclable sur le Ribéracois avec le bureau d'étude TECURBIS.
La phase 2 dédiée à la définition d'un maillage cyclable global, articulé autour d'axes structurants mais également autour d'un maillage territorial renforcé a été lancé en juin dernier,

Deux ateliers participatifs ont été réalisés dédiés aux thèmes suivants :

Atelier 1 : La définition d'itinéraires structurants sur le territoire (voie verte + un ou deux autres linéaires)
;

Atelier 2 Les services dits « associés » à la pratique cyclable : lieux de stationnement/de réparation des vélos, plan de communication/outils de promotion, dispositifs d'aide à l'achat, etc.

Des représentants de la commune étaient présents.

Des groupes ont été constitués autour de 3 thématiques : (synthèse possible des points abordés)

- Sport loisirs :
- Cyclotourisme
- Public scolaire

La présentation de la synthèse interviendra en septembre.

La phase 3 portera sur :

« Un récapitulatif des coûts, calculés à l'aide de ratios issus d'une base de coûts. Un échéancier de mise en œuvre d'un plan pluriannuel sera proposé

Au cours de l'atelier il a été convenu de remettre des cartes à chaque commune. Il s'agit d'une première ébauche de piste cyclable mais la commune peut émettre des idées en partenariat avec la CCPR.

Quelques personnes pourraient étudier le tracé.

Il est proposé d'organiser un groupe de travail autour de Monsieur Daniel avec le soutien de la CCPR.

Les personnes suivantes composeront le groupe :

- Daniel PASSIE
- Emmanuel DU CHAZAUD
- Aurore FORET
- Manuel ARCOS

La secrétaire de mairie s'associera également au groupe de travail.

14) Questions diverses

Poubelles/corbeilles publiques :

Il n'y a pas de poubelles publiques à côté des tables de pique-nique. Il est proposé d'en installer.

Affichage à côté de la halle :

Le panneau d'affichage à proximité de la halle est ancien. Il est proposé de le changer.

Plaques d'égout :

Le passage des véhicules sur certaines plaques d'égout cause du bruit/des nuisances. Un dispositif de chambre à air est mis en place mais il semblerait que la commune de Marsac sur l'isle aurait mis en place un système plus efficace. Le bruit serait davantage atténué. Il sera pris contact avec la commune afin de connaître le matériau utilisé.

Marché le samedi matin :

A la demande du poissonnier, un marché aura lieu également le samedi matin de 9 H 00 à 12 H 00
Seront présents : le poissonnier, le boucher et un marchand de légumes.

Déchets du poissonnier sous la halle :

Il est indiqué qu'il y a un problème avec l'étal du poissonnier. Ce dernier nettoie son étal sous la halle et des morceaux de poissons stagnent dans le caniveau entre la halle et la pharmacie. En été, des odeurs assez désagréables se font sentir à proximité.

Pour remédier à cet inconvénient, il est demandé d'étudier un dispositif temporaire, style bouchon que l'on enlève et remet pour évacuer les déchets dans le réseau d'assainissement collectif. Ce dispositif ne serait utilisé que pour le poissonnier.

Il serait demandé au bureau d'étude qui encadre le chantier assainissement d'étudier les possibilités.

Maison médicale des gardes à Ribérac :

Le dossier serait actuellement bloqué par l'Agence Régionale de Santé.

Foot :

Il sera acheté de la peinture pour permettre de repeindre les vestiaires.

Logement de l'école de Cercles :

Il sera acheté de la lasure pour repeindre les menuiseries du logement de l'école de Cercles.

Expérimentation d'un dispositif de limitation de vitesse dans le bourg de La Tour Blanche

Trois écluses ont été mises en place au titre d'une expérimentation. Elles seront enlevées prochainement car les solutions proposées ne conviennent pas ou ne sont pas adaptées au village.

Une nouvelle étude sera proposée par les services du département. La restitution est attendue pour septembre 2021. La sortie de l'école devra faire partie d'un point à étudier.

Compte rendu des réunions de la communauté de communes :

Monsieur Bonnefond fait un compte rendu de sa dernière réunion au sein de la communauté de communes.

Voici les points abordés, en précisant que la communauté de communes met à disposition ses comptes rendus de séance sur son site internet.

- Mise en place de la taxe incitative pour les ordures ménagères en 2023
- Conférence des maires le 7 octobre 2021.
- Ouverture d'une Maison France Services mi-octobre 2021
- Audit financier du bloc communal
- Dispositif de vidange groupée des dispositifs d'assainissement individuel